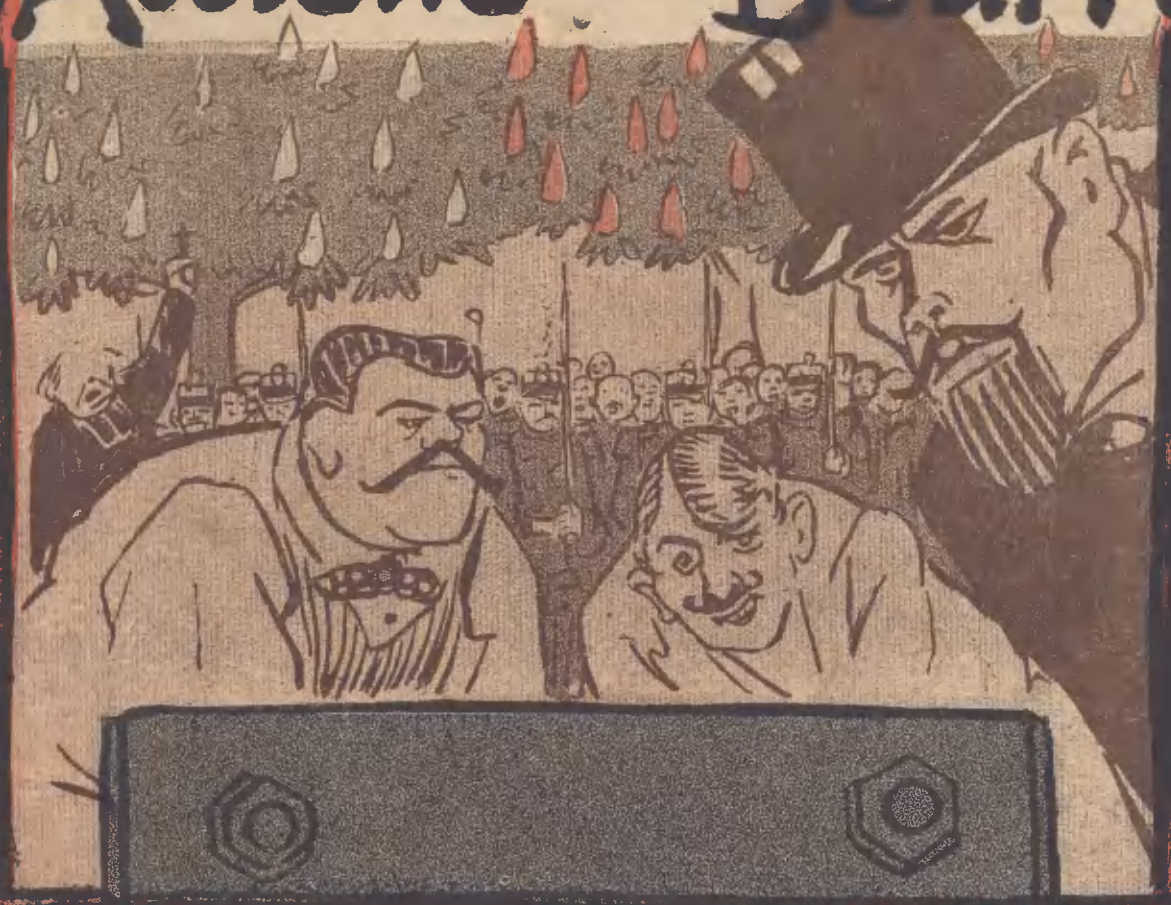


N° 310
9 Mars
1907

L'Assiette au Beurre

50



LA PEINE DE MORT



IL FAUT GUILLOTINER, PARCE QUE...

la Société doit être vengée... par la mort d'une brute, d'un fou ou d'un idiot...

ABONNEMENTS: Un an, Paris, 25 fr.; Dép., 26 fr.; Etrang., 28 fr.—La reprod. des dessins est formellement interdite en France et à l'Etranger.—Les manus. et dessins ne sont pas rendus.

Rédaction et Administration, 62, Rue de Provence, Paris.

E. VICTOR, Imprimerie spéciale de l'Assiette au Beurre, 62, rue de Provence, Paris.

L'Imprimeur-Gérant: E. VICTOR.



IL FAUT GUILLOTINER, PARCE QUE...

— *Voyez-vous, mon cher Procureur, c'est un exemple nécessaire. La Société tue pour apprendre à tous qu'il est défendu de tuer.*



IL FAUT GUILLOTINER, PARCE QUE...

les braves mastroquets qui entourent les places d'exécution gagnaient leur loyer en une seule nuit. Les cabinets particuliers d'où l'on voyait le couteau se louaient à prix d'or... C'était le bon temps !



IL FAUT GUILLOTINER, PARCE QUE...

les robes des Procureurs ont besoin, de temps en temps, d'être retointes en rouge.



IL FAUT GUILLOTINER, PARCE QUE...

il est doux au cœur d'un apache de voir ses fidèles « poteaux » applaudir sa bravoure et sa belle tenue sous le couteau (bravo, Lebiez !).



IL FAUT GUILLOTINER; PARCE QUE...

les Commerçants du Palais-Royal ne demanderaient pas mieux que de voir les « cinq dalles » transplantées dans leur jardin. Ça ferait marcher le commerce.



IL NE FAUT PAS SUPPRIMER LA PEINE DE MORT, PARCE QUE...
ça contrarierait notre ami le Tsar.



IL NE FAUT PAS SUPPRIMER LA PEINE DE MORT, PARCE QUE...
ça ferait un tort considérable aux patrons des usines où l'on tue des gosses de douze ans.



IL NE FAUT PAS SUPPRIMER LA PEINE DE MORT, PARCE QUE...

tel n'est point l'avis de M. Pierre Baudin, député, ancien ministre, qui estime que les magistrats n'ont pas besoin de s'embarasser de vains scrupules, quand il s'agit de défendre la société contre des fous ou des "demi-fous", et qu'ils doivent consigner la science à la porte du prétoire.

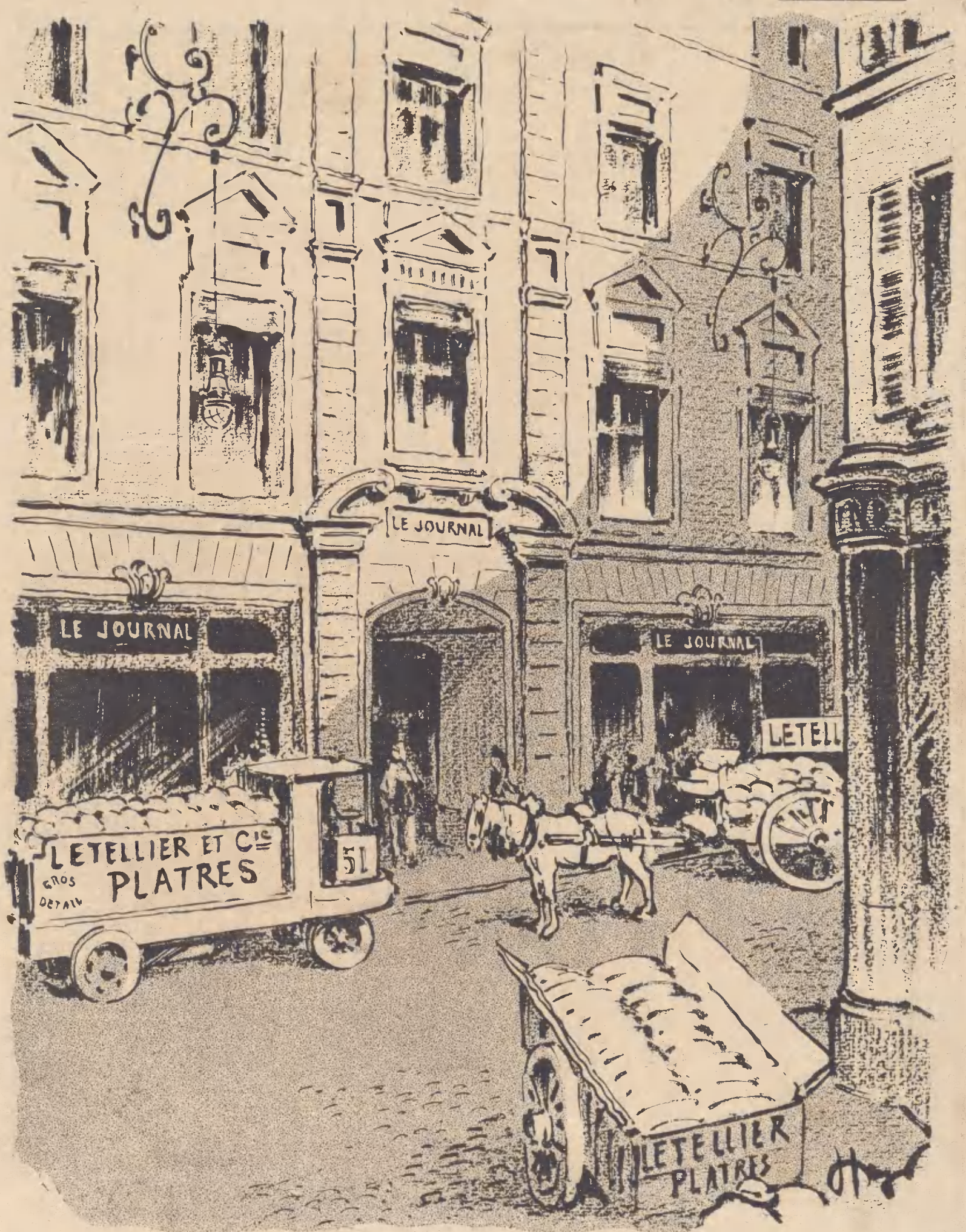


IL NE FAUT PAS SUPPRIMER LA PEINE DE MORT, PARCE QUE...

ça ferait de la peine aux honorables jeunes gens qui " aident " M. Deibler dans ses délicates fonctions... Si vous privez ces jeunes gens de leur gagne-pain, les voilà voués au vice et, qui sait? au crime !...



IL NE FAUT PAS SUPPRIMER LA PEINE DE MORT, PARCE QUE...
ça générerait Messieurs les cocus; car il est évident que la Société, s'interdisant à elle même de tuer, ne pourrait tolérer ce geste chez les maris trompés.



IL NE FAUT PAS SUPPRIMER LA PEINE DE MORT, PARCE QUE...

ça contrarierait Monsieur Letellier, marchand de plâtre, de chocolat, de parfumerie et de papier, directeur du « Journal » et psychologue. Monsieur Letellier déclare, en effet, du haut de sa Feuille, que « responsables ou non, des monstres comme Soleillant doivent être supprimés. »



IL NE FAUT PAS SUPPRIMER LA PEINE DE MORT, PARCE QUE...

ça contrarierait Monsieur Chavoix, député, membre de la commission pour la suppression de la peine de mort, et hier encore partisan de cette suppression. Monsieur Chavoix, en sa qualité d'ancien notaire, a connu bien des canailles, mais il ne soupçonnait pas, dans sa candeur naïve, qu'il pût exister des monstres tels que Soleillant !



IL FAUT GUILLOTINER, PARCE QUE...

*il n'y a qu'un seul moyen de savoir si un criminel est ou n'est pas responsable, et ce moyen c'est...
l'autopsie !*